

RAPPORT D'ACTIVITÉ

- L A
D R O
M E -

c|a.u.e

2022

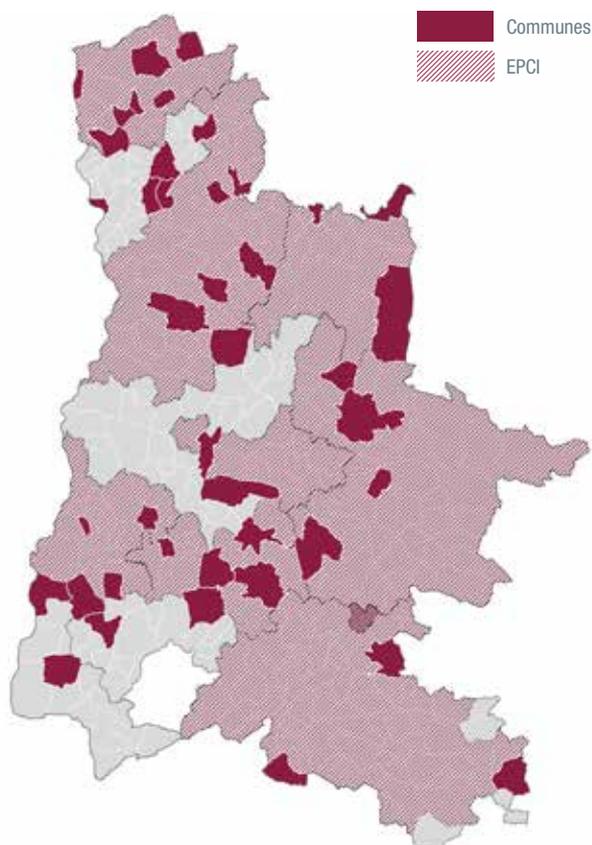
ÉDITO ET COMPTES	2
CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS	3-7
Espaces publics	3
Urbanisme	4-5
Bâtiments publics	6-7
SENSIBILISATION – FORMATION	8-9
PÉDAGOGIE EN MILIEU SCOLAIRE	10
CONSEIL ARCHITECTURAL ET PAYSAGER	11
LA VIE DU CAUE	12

Édito

Tout au long de l'année 2022, le CAUE a continué à être très sollicité. En sus des nombreuses missions engagées fin 2021, ce sont 71 nouvelles missions qui ont été conventionnées pour accompagner les projets de 50 communes, 8 intercommunalités et plusieurs services du Département de la Drôme. En première place, figure cette année la construction, l'extension ou la restructuration des équipements scolaires et périscolaires avec le confort thermique pour préoccupation principale et un sujet émergent, celui des "cours oasis". La requalification des espaces publics est également plébiscitée. Les collectivités locales doivent pouvoir compter sur le CAUE pour les accompagner et contribuer ensemble à la qualité du cadre de vie en Drôme. Pour faire face à la forte demande, **des moyens complémentaires** ont ainsi été mobilisés et **des dispositions organisationnelles** ont été prises. Ceux-ci constituent un socle solide – avec des pratiques et méthodologies en constante amélioration – pour répondre à l'évolution de la demande d'accompagnement. Il est important de doter le CAUE des moyens nécessaires pour satisfaire les besoins de tous les publics drômois : les collectivités territoriales à travers l'accompagnement de leurs projets, les particuliers avec le conseil architectural, les jeunes avec les actions pédagogiques. Ce rapport d'activité témoigne de la **diversité des actions menées par le CAUE sur le territoire.**

“ **Les projets d'école en première place des sollicitations** ”

Fabrice LARUE, Président du CAUE



▲ Missions signées sur l'année 2022 avec les communes et EPCI

Les comptes

Un résultat excédentaire pour la 2^e année consécutive

L'exercice 2022 dégage **un excédent de 129 528 €** (187 713 € en 2021). Le fonds de roulement de l'association atteint 561 849 €. La trésorerie progresse aussi pour s'élever à 958 755 €, soit un niveau satisfaisant correspondant à 7 mois d'activité. Dans un contexte d'activité toujours soutenue, le produit des collectivités (adhésions et participations) atteint un montant global de 289 797 € (273 806 € en 2021). Le produit de la taxe d'aménagement (TA) perçue par le Département de la Drôme s'élève à 1 406 170 € (légèrement plus que le montant garanti cette année par convention avec le Département à 1 400 000 €). Les charges d'exploitation comprennent des charges de personnel mis à disposition par le Groupement Habitat Faventines (1 133 655 €) et des charges liées aux honoraires des vacataires (69 437 €). Avec une TA garantie à 1 350 000 € par le Département, des produits des collectivités réévalués à 257 000 €, un renforcement nécessaire de l'équipe et des charges d'honoraires budgétées à 55 000 €, l'année 2023 laisse apparaître **un déficit prévisionnel de 162 906 €.**

Résumé des comptes 2022

Charges: **1 609 233 €**
Produits: **1 738 761 €**
Excédent: **129 528 €**



Espaces publics Un levier pour (re)dynamiser

Saint-Donat-sur-l'Herbasse : du village médiéval à la "petite ville de demain"

Le palais delphinal et son cloître sont des figures emblématiques du patrimoine donatien. Aux alentours, les rues et espaces publics du centre historique sont peu attractifs, leur qualité représente pourtant de forts enjeux pour la découverte du patrimoine de la commune et pour la qualité de vie de ses habitants. **À l'occasion de la nécessaire réfection des réseaux souterrains, les élus ont souhaité engager la requalification des surfaces. Leur volonté : embellir le cœur historique, le rendre plus vivant et attractif, faciliter la vie des habitants. Le CAUE est alors sollicité pour engager la démarche :** une balade sur site mêlant habitants, commerçants et associations est organisée pour recueillir les besoins, les spatialiser et les traduire en enjeux ; la présentation de références d'espaces publics qualitatifs permet aux élus de conforter leur ambition et de préciser leurs attentes.

La commune confie ensuite à un bureau d'études la mission de définir des principes et budgets d'intervention puis d'assurer la conception des projets et le suivi des chantiers.

Si l'espace public est un des leviers d'action pour redynamiser le centre-bourg, il n'est pas suffisant. Les élus ont bien compris qu'il fallait aussi agir sur l'habitat, les équipements publics, les commerces... En synergie avec sa démarche *Petites villes de demain*, la commune a aussi identifié plusieurs secteurs bâtis amenés à évoluer, dont trois secteurs dans le centre historique. L'aménagement d'espaces publics de qualité et la transformation à venir de chacun de ces secteurs comme catalyseurs du renouveau du centre historique, c'est le pari fait par la commune !

▲ Les abords de la chapelle des Évêques

Communauté de communes Crestois-Pays de Saillans : un projet pédagogique et environnemental pour les espaces extérieurs du centre de loisirs à Crest

Le centre de loisirs Sainte-Euphémie à Crest occupe sur 3 ha une propriété historique des Capucins. Du fait d'un entretien peu soutenu depuis une quarantaine d'années, les lieux se sont réensauvagés. Ils composent ainsi une mosaïque de milieux naturels riches en biodiversité. Quand la Communauté de communes Crestois-Pays de Saillans sollicite le CAUE en 2021, elle souhaite **renforcer la mise en valeur de ce potentiel écologique et son intérêt pédagogique**. Le gestionnaire a alors déjà engagé une sécurisation de certains secteurs. Et, avec l'aide de nombreux partenaires locaux, il pratique une gestion vertueuse associée à des actions éducatives. Avec l'appui de la paysagiste-vacataire Lise Maillard, **le CAUE a construit**

une feuille de route pour coordonner les multiples idées et élaborer un projet raisonné : potager pédagogique, mobilier artistique, verger... Le fil rouge inspiré de la permaculture s'appuie sur les usages et dynamiques naturelles en place.



▲ Espaces de jeux en sous-bois créés par et pour les enfants avec les matériaux du site

ET D'AUTRES MISSIONS :

Rues, places et autres espaces particuliers : Aubres, Salettes / **Entrées et traversées de village :** Châtillon-St-Jean, Clérieux, Recoubeau-Jansac, St-Marcel-les-Sauzet, St-Sorlin-en-Valloire, Verclause / **Espaces naturels :** Département de la Drôme (service Environnement Sport Nature) / **Sublimes routes du Vercors :** Département de la Drôme (mission Sublimes routes) / **Autres :** Syndicat mixte du Pas des Ondes

Pour plus de détails :  caue.dromenet.org

Urbanisme Planifier, anticiper, inciter...

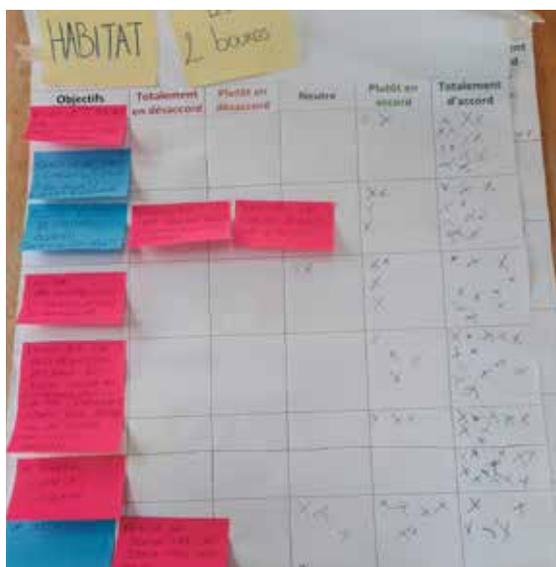


Saint-Barthélemy-de-Vals, Saint-Jean-de-Galaure, Saint-Martin-d'Août : s'engager dans l'élaboration de Plans locaux d'urbanisme

En 2022, les communes de Saint-Martin-d'Août, de Saint-Barthélemy-de-Vals puis de Saint-Jean-de-Galaure ont fait appel au CAUE pour les accompagner dans leur projet d'élaborer un Plan local d'urbanisme (PLU). Ces trois communes sont situées en vallée de la Galaure, au sein de la Communauté de communes Porte de DromArdèche (CCPDA). **Une méthode similaire a été déclinée par le CAUE pour faire émerger les enjeux territoriaux et les objectifs spécifiques à chaque PLU.**

Un groupe d'élus est d'abord composé pour participer à la démarche et s'engager au long cours dans l'élaboration du PLU. Le CAUE commence par sensibiliser le groupe à cet outil de planification et à l'urbanisme réglementaire. Puis, au cours de réunions, d'ateliers et d'une visite sur sites, les élus identifient les points forts et points faibles de leur commune. Des supports cartographiques et outils de travail participatifs sont utilisés par le CAUE pour que les élus s'expriment individuellement et collectivement sur les enjeux de leur territoire et envisagent les objectifs du futur PLU. Ils sont alors prêts à échanger lors d'un séminaire, avec des représentants

- ▲ Les élus de St-Martin-d'Août opèrent le choix des modalités de concertation
- ▼ Des objectifs qui font consensus parmi les élus de Saint-Jean-de-Galaure



de la Direction départementale des territoires (Service aménagement du territoire et risques), du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) des Rives du Rhône, du Syndicat intercommunal eau potable Valloire-Galaure, de la CCPDA et de la Chambre d'agriculture de la Drôme. Ce séminaire est l'occasion pour les élus de présenter l'état d'avancement de leur réflexion tandis que les partenaires énoncent les enjeux inscrits dans les documents supra-communaux qui seront à prendre en compte dans le PLU. Ainsi, les différentes séances de travail permettent de **préciser les objectifs de la commune et le contenu de la mission d'études (modalités de la concertation habitante, etc.) afin d'aboutir à la rédaction d'un cahier des charges et au choix d'une équipe de professionnels à qui confier l'élaboration du PLU.**

Sur certains sujets, les objectifs des trois communes convergent en raison d'un même contexte territorial. Une insuffisance chronique de la ressource en eau par rapport aux besoins des usagers affecte par exemple la vallée de la Galaure ; un arrêté préfectoral limite en quantité l'autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu naturel. L'enjeu de la ressource en eau est donc primordial, il aura des impacts forts sur les choix stratégiques des communes. Les élus pourront s'appuyer sur la démarche du PLU pour mettre en adéquation leur projet de territoire avec cette ressource et sensibiliser les habitants à l'objectif de réduction de la consommation d'eau. Toutefois, l'enjeu dépasse les limites communales et nécessiterait une réflexion a minima à l'échelle du bassin versant.



▲ Cartographie des points forts du territoire communal identifiés par les élus de Saint-Martin-d'Août

Verclause : mettre en valeur et (re)construire le vieux village

Verclause (pour *Vallis clausa*: vallée fermée) est implanté sur un éperon rocheux qui faisait office de "péage" en haute vallée de l'Eygues. Les vestiges d'un ancien donjon du XII^e siècle, le clocher d'une belle église romane et un ensemble de ruines et de murets dessinent sa silhouette actuelle. Ce site perché a été abandonné et s'est enrichi au cours du temps. Une importante végétation recouvre le tracé des anciens chemins et espaces publics. **Les élus ont sollicité le CAUE pour engager une réflexion sur le vieux village visant à valoriser son intérêt patrimonial, à développer son attractivité**



touristique et à révéler ses capacités constructives. La commune ne dispose pas de document d'urbanisme. Elle est soumise à la loi Montagne et se trouve en difficulté pour proposer des terrains constructibles. Dans ce contexte, les élus ont souhaité analyser le potentiel (re)constructible au sein du vieux village. **L'accompagnement du CAUE a consisté en une analyse sensible, paysagère et patrimoniale afin de révéler les enjeux d'une valorisation globale du site.** Travailler sur la mise en scène des éléments remarquables et des espaces publics s'est rapidement révélé évident. La consolidation de l'ancien donjon, qui présente des signes importants de fragilité et de détérioration, ainsi que la mise en valeur des deux voies structurantes sont apparues comme les actions prioritaires à engager. L'analyse de la topographie et du contexte foncier a permis de définir une zone potentiellement constructible en capacité d'accueillir deux à trois logements. Lors de ces 1^{res} réflexions, la commune a mobilisé les services de la Communauté de communes Baronnies en Drôme Provençale, du Parc naturel régional des Baronnies, de la Conservation départementale du patrimoine et de l'Epora. Ces derniers pourront à leur tour accompagner les élus dans la mise en œuvre de leur projet.

Aouste-sur-Sye : une nouvelle "opération façades" dans le centre-bourg

Aouste-sur-Sye mène depuis plusieurs années un projet de reconquête de son centre-bourg : rénovation d'équipements publics, requalification des espaces publics, aide à l'installation de nouveaux commerces. **La commune souhaite aujourd'hui inciter les propriétaires privés à rénover leurs façades et devantures commerciales** grâce à une aide technique et financière.



▲ La Grande rue d'Aouste-sur-Sye avec ses commerces

Un tel dispositif, dénommé "opération façades", existait depuis une vingtaine d'années mais sans résultat concluant. Le CAUE a accompagné la commune pour en faire le bilan et **redéfinir les objectifs pour chaque secteur du centre-bourg en fonction de leurs spécificités urbaines, architecturales et paysagères.** Différentes références d'embellissement de centre-bourg ont été présentées aux élus. Ces retours d'expériences ont permis de les sensibiliser à l'importance de la communication et de l'animation du dispositif pour le faire vivre. La nouvelle opération façade, afin de créer une réelle dynamique, devra être menée en parallèle d'autres actions avec l'implication des habitants : opération "volets repeints", fleurissement participatif... L'architecte Stéphanie Frobert a été désignée pour mettre en place le dispositif : diagnostic et définition du périmètre, rédaction du règlement et d'un cahier de recommandations architecturales et techniques. Puis elle conseillera et accompagnera les propriétaires souhaitant embellir leurs façades.

ET D'AUTRES MISSIONS :

Planification et réflexions générales ou territoriales : Charpey, Département de la Drôme (mission Animation de la démarche d'ingénierie publique, service Environnement Sport Nature), St-Agnan-en-Vercors / **Requalification de centre-bourg :** Combovin, Lachau, Rochefort-en-Valdaine, Rochefort-Samson / **Quartiers :** Andancette, Die, St-Donat-sur-l'Herbasse, Tain-l'Hermitage

Pour plus de détails :  caue.dromenet.org



Bâtiments publics Adaptation, sobriété, réemploi...

Saoû : un équipement multi-activités « sobre et joyeux ! »

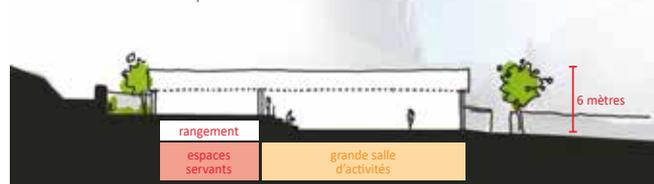
Le village de Saoû est très attractif. Située au cœur du bourg, la salle des fêtes n'est plus adaptée à la forte demande des habitants du territoire et des associations locales. Les élus projettent de mettre le bâtiment à disposition de l'école qui la jouxte et de **construire un nouvel équipement**. Ce dernier accueillera en un lieu unique les activités festives, culturelles et sportives et favorisera les opportunités de rencontre et de vivre ensemble. Une parcelle communale accueillera le futur équipement. Localisé en lisière du bourg, le terrain en pente douce présente une grande sensibilité paysagère et patrimoniale. Conscients de ces enjeux, **les élus ont sollicité le CAUE pour les accompagner dans la réalisation d'un projet exemplaire en termes de qualité architecturale et environnementale**. Après consultation des futurs

usagers, des arbitrages ont été nécessaires pour optimiser les surfaces, mutualiser les espaces et favoriser la multifonctionnalité. L'équipement d'environ 280 m² proposera deux salles de tailles franchement contrastées, prolongées par une terrasse extérieure pour les beaux jours. La commune affiche un objectif ambitieux : faire "low tech", simple et frugal.

Scénario aux fonctions déployées



Scénario aux fonctions empilées



- ▲ Un site d'implantation à la grande sensibilité paysagère et patrimoniale en lisière du bourg de Saoû
- ▶ Deux scénarios d'implantation et d'organisation des fonctions imaginés avec l'aide du CAUE : l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue devra d'abord aider les élus à se déterminer entre ces deux scénarios

Marsanne : renouveler une architecture d'école des années 1990 pour améliorer le confort d'été

En juin 2019, les températures intérieures de l'école de Marsanne sont si élevées que les élus prennent la décision de la fermer temporairement. Le bâtiment construit en 1993 et plusieurs fois agrandi offre des espaces généreux et éclairés mais son architecture ne permet pas de réguler les apports solaires. La solution de la climatisation est envisagée mais ne satisfait pas les élus. Sur les conseils du SDED, ils privilégient la recherche de solutions architecturales pour protéger les surfaces vitrées et gérer les nombreuses verrières. **Afin d'identifier les enjeux fonctionnels et thermiques d'une restructuration de l'école, le CAUE mène une phase de programmation avec un groupe d'élus et d'usagers** sur plusieurs mois entre 2021 et 2022.

Le CAUE préconise ensuite une étape préalable à la conception du projet : l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue (Fabien Ramadier, architecte mandataire) complète le diagnostic et esquisse trois scénarios

de réhabilitation-extension. Maquettes à l'appui, le choix des élus et des usagers est facilité ! Il se porte sur le projet qui, avec son extension et son auvent au nord, structure une façade urbaine en entrée de village. Privilégiant le bois, le projet fait écho à la forêt de Marsanne. La nouvelle configuration permettra de mieux mutualiser les espaces entre les temps d'école et les temps de garderie et de créer un éventuel centre de loisirs hors période scolaire.



- ▲ Une maquette pour chaque scénario : rien de mieux pour "entrer" dans les projets et faire un choix

Crépol : réemployer l'ancienne école

Que faire de l'école communale après l'ouverture de l'école des collines, nouveau groupe scolaire intercommunal ? **Les élus s'interrogent sur le devenir de ce bel édifice du XIX^e siècle qui offre près de 400 m² disponibles en rez-de-chaussée.** Plusieurs besoins se font jour dans ce bourg-centre en évolution : accueillir les jeunes enfants, retrouver un lieu de restauration, accompagner la dynamique associative, favoriser le vivre-ensemble...



▲ Les élus de Crépol envisagent le devenir de l'ancienne école (atelier animé par le CAUE)

Le CAUE est appelé pour aider à évaluer l'intérêt patrimonial, identifier les potentiels et les enjeux de ce bâtiment à forte valeur symbolique. Outre son orientation favorable, sa bonne desserte et son accessibilité aisée, il offre un potentiel considérable avec ses 850 m² bâtis en pierre et sa cour ombragée de 1 500 m². La réflexion s'élargit dès le premier atelier : les élus identifient les enjeux de la commune et proposent des actions à 5, 10 et 20 ans. Ainsi priorisées, les actions sont ensuite localisées à l'échelle du bourg, du site et du bâtiment. À partir des idées initiales de programme et du partage des enjeux, des scénarios contrastés sont débattus, des références qualitatives aident chacun à se projeter pour explorer le champ des possibles. En aménageant le juste besoin au regard des équipements existants et en osant la démolition partielle de bâtis de faible qualité, deux scénarios se dégagent : l'un d'initiative purement publique, l'autre en partenariat public-privé. Les élus poursuivent leur réflexion.

SIVOS Solaure-Laval-Montmaur : faire le pari d'une école sans chauffage

À la suite d'une mission du CAUE en 2019 concernant l'accueil des plus petits à l'école de Solaure-en-Diois, **les élus de la commune et du SIVOS Solaure-Laval-Montmaur décident en 2021 de bâtir une nouvelle école.** Cet équipement avec restaurant scolaire restera au hameau de Pont-de-Quart. Le CAUE anime alors trois rencontres avec les acteurs du projet : élus, équipe pédagogique, agents communaux et riverains. **Ces échanges permettent de cerner les besoins, de s'accorder sur les points forts et les contraintes du site et de définir les objectifs de qualité du projet.** Le cahier des charges se précise en partenariat avec le SDED au regard de la nouvelle réglementation RE2020. Les surfaces sont optimisées suite aux arbitrages financiers mais le volet environnemental reste ambitieux avec, par exemple, la volonté d'espaces extérieurs perméables et végétalisés. La pérennité de la construction est l'objectif majeur des élus de la commune.

Lors de la consultation, CoCo architecture et son équipe pluridisciplinaire proposent de **concevoir une école quasiment sans chauffage.** Les élus choisissent

de leur confier ce défi. Pour réduire les superficies et les coûts du projet, **le bâtiment sera compact et bioclimatique.** Les circulations intérieures seront limitées à l'aide de coursives et grâce à la position centrale de la salle de motricité qui desservira les classes et le réfectoire. L'épaisseur des isolants paille et les enduits terre des refends intérieurs assureront le confort thermique. Au final, les panneaux radiants devraient très peu servir et le bâtiment, réussir à se passer de chauffage.



▲ La cour-jardin, futur outil pédagogique sur la biodiversité

ET D'AUTRES MISSIONS :

Mairies et autres locaux de services publics : Livron-sur-Drôme, St-Thomas-en-Royans / **Écoles, locaux périscolaires ou petite enfance :** Allan, Chabeuil, Châteauneuf-du-Rhône, Cléon-d'Andran, Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale, Dieulefit, Génissieux, La Garde-Adhémar, Mollans-sur-Ouvèze, Réauville, Roche-St-Secret-Béconne, St-Agnan-en-Vercors, St-Bardoux / **Salles d'animation (polyvalentes, associatives) :** Chabeuil, Lens-Lestang, Montbrun-les-Bains, St-Marcel-les-Sauzet, St-Nazaire-le-Désert, Vesc / **Multi-équipements ou multi-bâtiments :** St-Barthélémy-de-Vals, St-Julien-en-Vercors / **Autres :** Bourdeaux, Communauté de communes du Diois, Communauté de communes Royans-Vercors, Département de la Drôme (Conservation du patrimoine), Luc-en-Diois, Marignac-en-Diois

Pour plus de détails :  caue.dromenet.org



© Pierre Janin

Sensibilisation, formation

Une variété d'implications

Conférence

Implications rurales: une conférence de Pierre Janin, architecte

L'assemblée générale du CAUE s'est tenue le 15 juin 2022 à l'Hôtel du Département à Valence suivie d'une conférence de l'architecte Pierre Janin intitulée *Implications rurales*. La conférence a largement mobilisé les professionnels et les élus en réunissant plus de 70 personnes.

- ▲ Une "zone d'activités agricoles" à Bonneval-sur-Arc (73)
- ▼ et une salle polyvalente à La Renaudie (63): des projets très justement intégrés au paysage, finement inscrits dans le relief et la pente, accrochés au village...



© Pierre Janin

L'architecte, lauréat 2020 du prix européen 40/40, a déployé un propos très illustré croisant approche agricole, territoriale, technique et architecturale. Sa présentation de projets délicatement inscrits dans le paysage a su retenir l'attention de chacun. L'agence *FABRIQUES Architectures Paysages* qu'il a fondée avec son frère Rémi en 2007 réalise des projets et études en rapport avec les dynamiques et mutations des paysages agricoles, urbains et ruraux. Plusieurs des réalisations de l'agence font écho au contexte drômois avec la petite échelle de projet et des usages très polyvalents. Ainsi, l'exposé de Pierre Janin a permis de **découvrir de belles références développant ces qualités tant recherchées dans les projets que le CAUE accompagne: le dimensionnement au plus juste, l'inscription fine dans le relief et la pente, l'accroche au village...**

Pour écouter la conférence et visionner le diaporama :



caue.dromenet.org

↳ Information, sensibilisation, formation
↳ Manifestations CAUE

Formation

ARCHE Agglo / Montélimar Agglomération : l'insertion des projets de construction et d'urbanisme dans leur environnement

Les instructeurs chargés de l'application du droit des sols se trouvent souvent confrontés à des difficultés d'analyse de l'insertion des projets de construction et d'urbanisme dans le "grand paysage", dans le tissu bâti existant, dans la pente... Comment apprécier la qualité de cette insertion? Les pièces des permis de construire (PC) ou d'aménager (PA) et les documents d'urbanisme en vigueur ne permettent pas toujours de bien l'apprécier. **Les services d'urbanisme et d'application du droit des sols de Montélimar Agglomération et d'ARCHE Agglo se sont réunis à Allan durant 1,5 jour pour participer à un atelier de sensibilisation-action** sur cet épineux sujet.

La formation était organisée par le CAUE et animée par deux vacataires (Samuel Bonnefoi, paysagiste et David Grimaud, architecte). Elle a débuté par une lecture paysagère in situ sur deux sites en projet de la commune d'Allan. Les dix participants ont pu confronter leurs propres analyses avec les approches

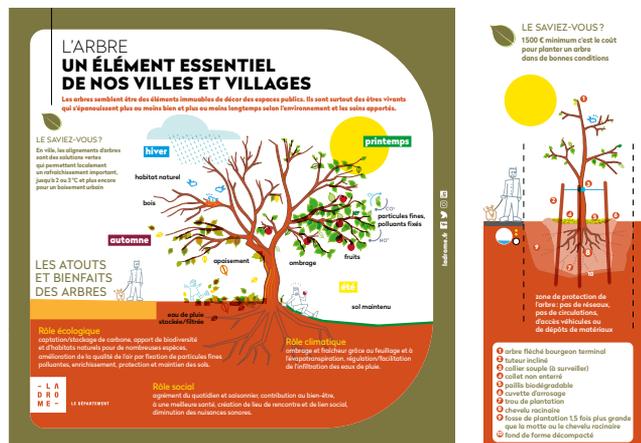
paysagères du PC et du PA déposés sur chacun des sites étudiés, ce qui a donné lieu à des échanges sur l'identité d'un paysage et les enjeux de qualité paysagère. Puis la question de l'appréciation lors de l'instruction d'un permis a été abordée par l'analyse de la prise en compte du paysage dans les différentes pièces des demandes d'autorisations et grâce à des retours d'expérience des deux animateurs. Enfin, un travail collectif a permis d'esquisser la trame d'une grille multi-critères visant à évaluer l'insertion d'un projet dans son environnement et la prise en compte du paysage.

Les participants ont souligné la limite d'un tel outil pour améliorer seul l'insertion des projets (s'agissant d'un outil à mobiliser en phase finale d'instruction). Ils ont identifié l'intérêt de sensibiliser les élus à la question et repéré l'enjeu de la traiter dès la phase de planification, lors de l'élaboration des Plans locaux d'urbanisme.

Dans le cadre de la commission Embellissement et cadre de vie du Département Une plaquette sur l'arbre dans les villes et villages

Le CAUE a contribué en 2022 à une action du Département de la Drôme ayant pour but de sensibiliser à l'intérêt et à la valeur de l'arbre dans l'espace public. La commission Embellissement et cadre de vie propose un appui aux communes pour la végétalisation de leurs espaces publics. Des élus et des techniciens conseillent gratuitement les collectivités volontaires lors d'un rendez-vous sur place. Ces derniers ont fait remonter leur manque d'outils pour expliciter les conseils donnés. La réalisation de fiches-conseils a donc été décidée. Pour la 1^{re} publication, une problématique récurrente a été choisie : celle de la gestion des arbres. Après une recherche et une analyse des ressources documentaires sur le sujet, le CAUE a échangé avec la commission et proposé des textes et illustrations pour composer une plaquette de 4 pages. Le Département (service Communication) a ensuite réalisé la mise en page. **La plaquette apporte des données et conseils sur les arbres en milieu urbain :** leurs bienfaits, le choix des essences, les soins à leur porter lors de la plantation et plus tard, pour un développement harmonieux.

Le document a été présenté lors la rencontre annuelle *Embellissement et cadre de vie* le 10 novembre 2022 à Étoile-sur-Rhône. Les témoignages du Grand Lyon et de la Ville de Valence – deux collectivités impliquées pour la cause de l'arbre – ont enrichi et illustré les propos de la publication.



▲ La plaquette sur l'arbre dans les villes et villages (extraits)



Les Rendez-Vous Pro en Drôme

Une rencontre sur l'acoustique dans la construction bois

Animateur du réseau des *Rendez-Vous Pro* qui réunit à présent 18 partenaires, le CAUE a co-organisé en mars 2022 une rencontre à la Cité de la musique de Romans-sur-Isère. Elle a débuté avec une visite commentée du bâtiment en présence des acteurs du projet : T. Rampillon, architecte (Cr&on Architectes), S. Tochon-Danguy, acousticien (LASA ingénierie acoustique) et G. Aharonian, charpentier (Entreprise Traversier). **Cette visite puis une conférence ont permis d'apporter un regard éclairé et technique sur les enjeux de l'acoustique dans la construction bois** (équipements publics et logements). Les *Rendez-Vous Pro* sont destinés aux professionnels du bâtiment et de l'aménagement. Cette fois-ci, des lycéens en option musique et arts plastiques de l'établissement Camille Vernet à Valence ont bénéficié d'un temps pédagogique avant la rencontre.



Co-organisation par le CAUE, Fibois Ardèche-Drôme et Valence Romans Agglo. Environ 20 participants



Publications

Trois nouvelles publications éditées pour se faire l'écho de démarches et de projets de qualité

En cette année 2022 consacrée prioritairement à répondre aux nombreuses demandes d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage, seules trois nouvelles publications ont pu être éditées. Leur réalisation a été maintenue pour continuer à faire connaître des démarches et des projets de qualité. Au sommaire : un article consacré à l'opération frugale "en circuit court" d'aménagement des espaces publics de La Paillette à Montjoux pour la RDV n°75 ;

deux projets d'équipements publics – la salle polyvalente de Salles-Sous-Bois et la médiathèque de Saint-Marcel-lès-Valence – pour les fiches *Fin de chantier* #63 et #64. Imprimées en grand format, ces deux fiches étoffent l'exposition *Fin de chantier* que le CAUE prête gratuitement sur simple demande.





© Valentine Gilbert

Pédagogie en milieu scolaire

Le besoin de nature

La cour de récréation : objet d'étude et espace de projets

À quoi ressemblent les cours de récréation des établissements scolaires ? Qu'offrent-elles aux enfants ou aux adolescents en termes de qualité d'espaces, de choix d'activités ? Quels usages y observe-t-on ? Comment filles et garçons se l'approprient ? D'après une étude réalisée par l'Unicef en 2018, le sentiment d'inégalité est répandu chez 45% des filles. Dès l'école primaire,

- ▲ Des élèves du collège Jean Zay diagnostiquent leur cour
- ▼ et des élèves de la Cité scolaire Émile Loubet maquette leur projet de cour



© Valentine Gilbert

elles le savent : les garçons occupent le centre des cours et les filles, la marge. Les garçons ne commencent à s'interroger sur le sujet qu'au collège.

Dans le cadre du projet *La cour de récréation, premier apprentissage de l'espace public*, une action a été menée en 2022 auprès des élèves de CE1 de l'école Albert Camus et des éco-délégués du collège Jean Zay et de la cité scolaire Émile Loubet à Valence. **L'objectif : faire prendre conscience aux élèves de leurs besoins, de leurs différences et des enjeux qui "se jouent" dans cet espace public qu'est la cour de récréation.** L'action, initiée par la Maison pour tous (MPT) du Petit-Charran en partenariat avec le CAUE, a permis aux élèves de **faire des parallèles entre la cour de récréation et un espace public à proximité de leur établissement.** Observation, récolte d'informations sensibles, représentations de l'espace en dessins et en maquettes ont donné lieu à une exposition et à un temps de rencontre et d'échanges collectif le 13 mai 2022 à la MPT.

Action pilotée par Mathieu Crochet (animateur jeunesse, MPT du Petit-Charran) et menée avec deux vacataires du CAUE : Roberta Ghelli (architecte, docteure en sociologie) et Valentine Gilbert (paysagiste) - Financiers : Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, Département de la Drôme, CAUE, Valence Romans Agglo (Contrat de Ville), Ville de Valence, MPT du Petit-Charran



Dans le cadre des actions éducatives du Département à destination des collèges

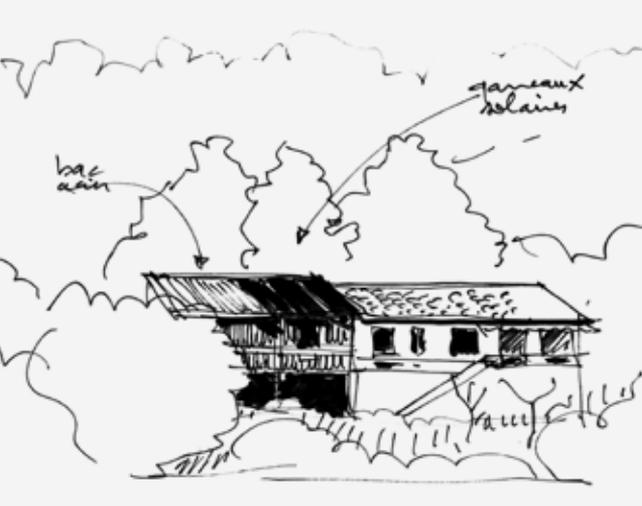
Une double approche autour de l'OPP de la forêt de Saoû

L'action *La photographie, témoin de l'évolution des paysages en forêt de Saoû* est **une déclinaison pédagogique de l'Observatoire photographique du paysage (OPP)**. Elle est inscrite depuis 2016 dans le guide des actions éducatives proposées aux collégiens drômois. En 2022, le CAUE a adapté son accompagnement en faisant appel à deux vacataires aux approches complémentaires, à la fois scientifiques et artistiques : Laurence Monnet, paysagiste, et Emmanuel Sapet, photographe. **Que ce soit en classe ou en forêt, ce sont des animations variées, actives et tactiles, qui ont été privilégiées** : lecture de cartes, analyse ou prise de photographies, modelage du synclinal perché pour faciliter la compréhension de sa formation géologique, jeu de piste, découverte par les sens, visites

naturalistes avec médiateur et écocarde départementaux... Ces animations ont permis à des élèves de 5^e du collège Gustave Monod (Montélimar) de découvrir, percevoir, explorer et investir cet exceptionnel Espace naturel sensible.



- ▲ Arrêt photographique : les élèves appréhendent la forêt de Saoû en vue extérieure et lointaine



Conseil architectural et paysager Un dispositif et des partenaires

Offre de conseil

Un réseau d'architectes-conseillers à disposition des porteurs de projet

Pour rappel, le CAUE dispense un conseil gratuit aux particuliers à son siège, appuie les collectivités souhaitant mettre en place un conseil de proximité et anime le réseau des architectes-conseillers missionnés par les collectivités.

Pour en savoir plus ou prendre rendez-vous :



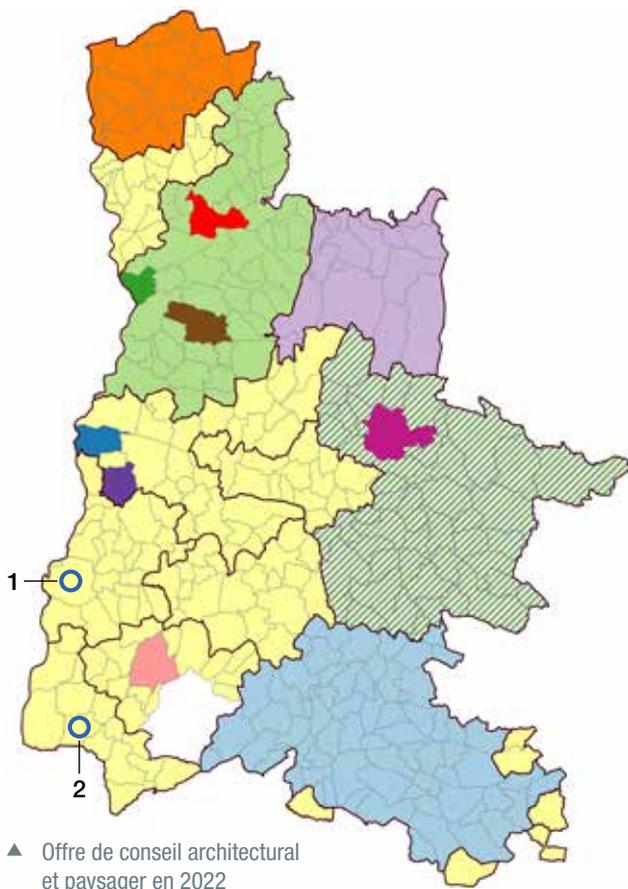
Offre de conseil complet

- CAUE
- CC Porte de DrômArdèche
- CA Valence Romans Agglo
- CC Royans-Vercors
- CC des Baronnie en Drôme Provençale
- Bourg-les-Valence
- Chabeuil
- Die
- Loriol-sur-Drôme
- Mirmande

Offre de conseil spécifique

- CC du Diois
Zones d'activités
- 1 Montélimar
Périmètre Action Cœur de Ville
- 2 Saint-Paul-Trois-Châteaux
Périmètre SPR (Site patrimonial remarquable)

- Grignan
- Romans-sur-Isère



Animation du réseau des architectes-conseillers

Mieux se connaître et développer le conseil partenarial

Les architectes-conseillers se sont réunis le 20 mai 2022 au CAUE. Des partenaires de l'État étaient présents : Christophe Père, paysagiste-conseil de l'État, Anne Bourgon, Architecte des bâtiments de France, adjointe à l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), ainsi que les techniciens de ce service. L'accueil au sein du réseau



▲ Une rencontre "animée", histoire de mieux se connaître

de Guillaume Belus, architecte-conseil de l'État, et de Laurent Joliclerc, architecte-conseiller à Chabeuil et à Loriol-sur-Drôme, a été l'occasion de donner plus d'importance à l'interconnaissance et au partage des enjeux du conseil par territoire. Une revue de projets a nourri les échanges sur l'intégration du bâti à la pente, la requalification des anciens bâtiments agricoles, la réhabilitation du patrimoine du XX^e siècle, les formes urbaines (lotissements denses) ou encore, le traitement des espaces publics. **L'utilité de mettre en place des formations à destination de différents acteurs (artisans, élus, techniciens...)** est ressortie très nettement. Nombre de problématiques, d'axes de réflexion et d'actions sont communs à tous, d'où l'intérêt de se rencontrer régulièrement pour croiser les regards et travailler ensemble.



La vie du CAUE Au sein de réseaux professionnels

Union régionale des CAUE : échanges et collaborations

Les équipes des 11 CAUE d'Auvergne-Rhône-Alpes se sont réunies le 4 juillet 2022 à Lyon, à l'initiative de l'Union régionale des CAUE. Rien de mieux que d'échanger autour des expériences de chacun pour enrichir ou faire évoluer ses propres pratiques ! Sur l'année 2022, le réseau a également poursuivi ses collaborations. Parmi les sujets traités : l'architecture contemporaine et le patrimoine. Ainsi, douze nouvelles monographies étoffent l'outil commun de médiation *Archi 20-21 : intervenir sur l'architecture du XX^e*. Cet outil se décline sous la forme d'un site internet et d'une exposition itinérante (prêt gratuit sur demande).

Pour en savoir plus :



© URCAUE AuRA

Ingénierie publique en Drôme : témoignages et retours d'expérience

Une 3^e rencontre de l'ingénierie publique s'est tenue le 6 octobre 2022 à Upie à l'initiative du Département de la Drôme. **Comment les partenaires de l'ingénierie publique accompagnent les collectivités locales dans la transition écologique ? Invité à témoigner, le CAUE a illustré son propos avec la réalisation opérée sur les voiries et espaces publics du village de La Paillette à Montjoux.** Ce projet participatif a mobilisé les habitants dans la programmation et la conception, puis en cours de chantier. Il met en œuvre des solutions simples, ingénieuses et durables et fait preuve de sobriété en s'appuyant sur les ressources locales et le recyclage. En bref, un projet allant dans le sens de la transition écologique accompagné par le CAUE en phase de programmation.

Pour en savoir plus sur le réseau de l'Ingénierie publique en Drôme :



- ▲ L'exposition *Archi 20-21* compte un 4^e édifice drômois : la Résidence 2000 à Valence construite en 1972 (architecte : Maurice Blanc)
- ◀ Échanges d'expérience à l'ordre du jour de la rencontre de l'URCAUE dans le hall de l'Hôtel de Région

L'équipe centrale en 2022 :

Directeur : Denis Witz / Adjointe de direction : Frédérique Bompard / Pôle administratif : Carol Ollier, responsable administrative et graphisme, Cyndie Lefebvre et Amélie Rouby, secrétaires / Pôle graphisme : Justine Gagnaire, Agathe Martinez, Guillaume Sarti, Vincent Sauty / Chargés de mission : Jean-Pierre Allègre, Élodie Bruel, Claire Cosserat, Michèle Frémaux, Perrine Juvin, Angélique Liard, Hélène Mayot, Sandrine Morel, Laurence Patois-Bedel, Frédéric Poudevigne, Anne-Laure Julian, Aurélie Siméon / Apprentis-urbanistes : Sophie Kiledjian, Eric Nordberg, Caroline Serrette / Et le personnel commun du Groupement Habitat Faventines

Les 26 professionnels libéraux intervenus pour le CAUE en 2022 :

Sébastien Amunategui / Samuel Bonnefoi / Matthieu Cornet / Fanny Derobert / Charles-Henri Fricaud / Chloé Froger / Roberta Ghelli / Valentine Gilbert / Ghislaine Giraud / David Grimaud / Hélène Hauwiller / Pierre Janin / Anne Le Guillou / Philippe Mendez / Marjorie Meunier / Laurence Monnet / Nicolas Persyn / Emmanuelle Pichon / Eric Prangé / Fabien Ramadier / Thierry Rampillon / Amaël Raphaneau / Emmanuel Sapet / Christophe Séraudie / Samuel Tochon-Danguy / Caroline Tripon-Vassy

Le conseil d'administration en 2022 :

Élus : Fabrice Larue, président, Geneviève Girard, vice-présidente, Laurent Combel, Pierre Combes, Marielle Figuet, Agnès Jaubert, Jacques Ladegaillerie, Jean-Michel Valla / Représentants de l'État : Philippe Aramel, Architecte des bâtiments de France, chef de service de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), Pascal Clément, inspecteur d'académie, Isabelle Nuti, directrice de la Direction départementale des territoires (DDT) / Représentants des professions : Matthieu Cornet, architecte, Hubert Guichard, paysagiste, Lydie Jomain, architecte, Christèle Le Boulanger, urbaniste / Personnes qualifiées : Claude Barneron, géomètre et urbaniste, Patrice Gorce, directeur territorial Epura Drôme-Ardèche / Membres élus par l'Assemblée générale : Fermi Carrera, François Caumes, Philippe Delaplacette, Christelle Ruyschaert, Olivier Tourenge, Michel Vartanian / Représentant du personnel (voix consultative) : Michèle Frémaux